



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2018-167
du 20/09/2018**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
à l'intersection**

**Avenue de Montélimar - Route de Saint Paul
du 22 octobre au 03 novembre 2018**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par EIFFAGE TP pour des travaux de VRD - mise en surélévation du carrefour giratoire à l'intersection de la RD 204a, l'Avenue de Montélimar, la Rue des Fossés et la Rue du Moulin à LAPALUD,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire par mesure de sécurité de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

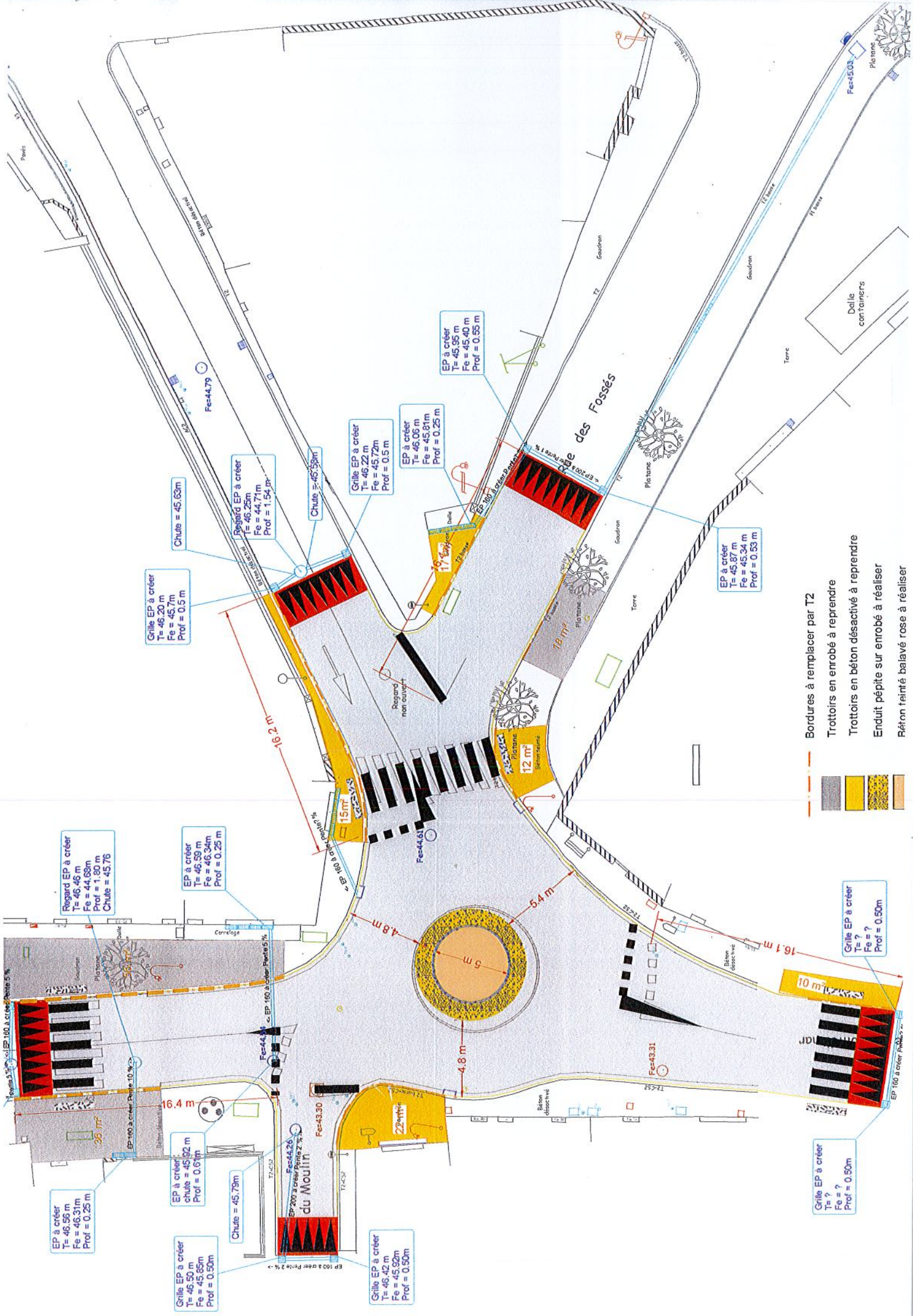
Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés entre le 22 octobre 2018 et le 03 novembre 2018.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par EIFFAGE TP pour permettre l'application des présentes dispositions (Alternat par feux ou manuel).

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE





- Bordures à remplacer par T2
- Trottoirs en enrobé à reprendre
- Trottoirs en béton désactivé à reprendre
- Enduit pépite sur enrobé à réaliser
- Rétron feinté balayé à réaliser

- Grille EP à créer
T = ?
Fe = ?
Prof = 0.50m
- Grille EP à créer
T = ?
Fe = ?
Prof = 0.50m
- Grille EP à créer
T = 46.20 m
Fe = 45.7 m
Prof = 0.5 m
- Regard EP à créer
T = 46.46 m
Fe = 44.68 m
Prof = 1.80 m
Chute = 45.75
- EP à créer
T = 46.59 m
Fe = 46.34 m
Prof = 0.25 m
- Chute = 45.75 m
- Grille EP à créer
T = 46.50 m
Fe = 45.85 m
Prof = 0.50 m
- Chute = 45.75 m
- Grille EP à créer
T = 46.42 m
Fe = 45.92 m
Prof = 0.50 m
- Grille EP à créer
T = 46.22 m
Fe = 45.72 m
Prof = 0.5 m
- EP à créer
T = 46.06 m
Fe = 45.81 m
Prof = 0.25 m
- EP à créer
T = 45.95 m
Fe = 45.40 m
Prof = 0.55 m
- EP à créer
T = 45.87 m
Fe = 45.34 m
Prof = 0.53 m
- Grille EP à créer
T = ?
Fe = ?
Prof = 0.50m
- Grille EP à créer
T = ?
Fe = ?
Prof = 0.50m